

OPTION EPS AU LYCEE KASTLER

A QUI S'ADRESSE L'OPTION EPS ?

Elle est proposée à tous les élèves entrant en classe de Seconde Générale et Technologique au Lycée Kastler de Talence.

La poursuite au sein de l'option en Première et Terminale n'est garantie que dans la filière générale.

• PROFIL D'ELEVES

Le profil d'élève caractéristique est celui d'un(e) jeune motivé(e), souhaitant augmenter sa pratique physique, développer une approche plus réflexive de sa pratique sportive, poursuivre un projet d'entraînement, et éventuellement s'orienter vers une formation dans les métiers du sport.

Aucun niveau minimum n'est attendu dans les spécialités sportives abordées, mais l'élève devra se montrer suffisamment habile pour progresser significativement.

• OBJECTIFS ET PROLONGEMENT

L'enseignement facultatif est orienté vers une approche spécialisée de l'EPS, fondée sur la pratique de plusieurs activités ainsi que sur la réalisation d'un dossier d'étude.

La musculation en tant qu'activité physique d'entretien et préparatoire à d'autres pratiques est abordée tout au long du cursus. D'autres pratiques sportives individuelles et collectives sont proposées sur les 3 années du lycée.

Il s'agit, au travers de l'approfondissement des activités sportives, d'aller au-delà des connaissances acquises lors des séances d'EPS de l'enseignement obligatoire.

Cependant, il ne s'agit pas d'une spécialisation au haut niveau dans chaque activité.

En revanche, il est attendu des optionnaires qu'ils représentent activement le lycée au sein de l'Association Sportive (UNSS).

• CONTENUS ET DUREE

La formation s'étend sur les 3 années de la Seconde à la Terminale à raison de 3 heures hebdomadaires de pratique (qui s'ajoutent aux deux heures de l'enseignement d'EPS obligatoire). Il s'agit bien d'heures de pratique physique et sportive, même si des apports théoriques en salle sont ponctuellement proposés. Deux séances d'une heure et demie sont proposées chaque semaine.

L'enseignement facultatif débouche sur la présentation de l'option au baccalauréat au sein de l'établissement. Cet enseignement garde le statut de toute option facultative : seuls les points au-dessus de la moyenne sont comptabilisés (coefficient 2).

• ENCADREMENT

L'encadrement est exclusivement assuré par les enseignants d'EPS de l'établissement.

• MODALITES D'INSCRIPTION

Le nombre de places étant limité, la sélection des candidats se fera à partir d'un formulaire de candidature. Le formulaire est à renseigner le plus précisément possible ainsi qu'une lettre de motivation (au verso du formulaire) pour nous permettre d'estimer le niveau de détermination de l'élève. Ces documents accompagnés des bulletins scolaires de la classe de troisième seront à remettre avant le jeudi 7 juin 2019.